

**COMMUNE DE ROSET-FLUANS**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 07 Avril 2015**

**PRESENTS** : Tous sauf Jacques ADRIANSEN

M. Dominique LHOMME a été nommé **secrétaire de séance**.

**Ouverture de séance 20 H 30**

**DELIBERATION N° 1 : INTERIM AGENT COMMUNAL**

M. le Maire informe le conseil que M. Raphaël PASTEUR, employé communal au service technique est absent pour cause de maladie jusqu'au 30 avril 2015.

Les missions dévolues à l'agent technique n'étant pas réalisées et les travaux d'extérieur allant démarrer, la commune doit se prononcer pour savoir si elle décide de recruter en intérim pendant l'absence de M. PASTEUR.

M. le Maire précise qu'il y a deux candidats : MM GOUNAND Joris et GIBEY Yohann. Les candidatures sont mises au vote pour deux recrutements à mi-temps.

M. Alain GIBEY ne prend pas part au vote.

Le conseil décide à 9 voix pour et une abstention de recruter MM GIBEY ET GOUNAND pour palier à l'absence pour raison de maladie de M PASTEUR.

Il y aura donc deux recrutements à raison de 17 h 50 hebdomadaire chacun. MM GIBEY et GOUNAND seront recrutés du 10 au 30 avril inclus avec le grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

**DELIBERATION N° 2 : CONTRAT DE TRAVAIL SECRETAIRE DE MAIRIE : AVANCEMENT ECHELON**

M. le Maire informe le conseil que M. Alexandre MOREL est entré au service de la collectivité en tant que secrétaire de Mairie depuis le 19 août 2013.

M. MOREL n'étant pas titulaire de la fonction publique territoriale, il ne bénéficie pas des avancements automatiques d'échelon, cela ne pouvant se faire que sur décision du Conseil municipal.

L'échelon actuel de M. MOREL est 4 dans le grade d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe soit un IB 340 / IM 370.

M. le Maire propose donc au conseil de voter un avancement d'échelon à M. MOREL.

Le conseil décide de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe et d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

M. MOREL passe ainsi au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à l'échelon 9 (IB 423 / IM 376). Le changement de grade et d'échelon sont effectifs à compter du 01 avril 2015.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 46.**

Compte rendu affiché le 09 avril 2015

Le Maire,  
Arnaud GROSERRIN